

Lasure Bois 8 ans

- Protège et décore les bois intérieurs et extérieurs.
- Conditionnements: 0.75L, 5L. 6 teintes.
- Pour savoir où trouver ce produit en magasin, redirigez-vous vers le site, rubrique: « trouver ce produit ».



BONDEX

BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans*

RENDEMENT	SITUATION	SECHAGE	MATERIEL	NETTOYAGE
13 m ² environ par Litre	Extérieur Intérieur	Hors poussière : 30 min env Entre 2 couches : 3 h env Séchage complet : 12 h env	Pinceau	Eau

DEFINITION

Lasure satinée sans odeur longue durée pour la protection et la décoration de la surface des bois.
Produit prêt à l'emploi.

DESTINATION

Tous les bois et matériaux dérivés des bois intérieurs et extérieurs (portes, fenêtres, volets, bardages, charpentes, lambris...).

PROPRIETES

Technologie Nanoforce®.

Extérieur, intérieur.

Formule onctueuse, transparente, incolore ou teintée (teintes variables en fonction des diverses essences de bois).

Formule satinée (aspect variable en fonction des diverses essences de bois).

Très bon accrochage. Effet perlant, anti encrassement, anti nettoyant.

Repousse l'eau 10 mm après l'application.

Bonne pénétration produit dans le support grâce à la finesse des particules.

Micro poreux : repousse l'eau mais laisse respirer le bois.

Le film sec forme une barrière à la surface du bois empêchant la ponte des insectes.

Fongicide de surface : protection fongicide en surface du film sec contre le développement des champignons.

Hydrofuge : imperméabilise le bois.

Anti-UV : protège le bois contre les rayons solaires et évite l'effet du grisaillement (formule teintée uniquement).

CARACTERISTIQUES

Classification : AFNOR NF 36-005 - Famille 1 - Classe 7b2.

Aspect : Satiné.

Teintes : Incolore + teintes bois (couleurs miscibles entre elles).

Etat physique : Onctueux.

Liants : Résines acryliques.

Pigment : Oxydes de fer transparent.

Agent fongicide : I.P.B.C.

Extrait sec : 31% en poids +/- 2%.

Point éclair : Non concerné.

Densité : 1,03 +/- 0,02.

pH : 8 - 9.

Viscosité : -

Solvant : Eau.

Valeur COV : 15gr/l max. Valeur limite en UE pour ce produit : 150gr/l (2007) / 130gr/l (2010).

Conservation : 2 ans en emballage fermé d'origine à l'abri des fortes chaleurs et du gel.

Stockage : Bien refermer l'emballage après usage. Tenir à l'abri du gel.

Conditionnement : Incolore + teintes bois : En bidon de 0,75Litres.

Incolore : En bidon de 5Litres.

AVANT MISE EN ŒUVRE

Avant l'application de la lasure, les bois intérieurs, extérieurs, devront être imprégnés avec nos produits de traitement insecticide, fongicide en fonction de leur destination dans l'ouvrage.

- **en préventif** : 2 couches de produit de traitement XYLOPHENE à raison de 200gr/m² sur toutes les faces et assemblages.

- **en curatif** : 3 couches de produit de traitement XYLOPHENE à raison de 200gr/m² sur toutes les faces et assemblages.

A l'extérieur, utiliser un système teinté pour protéger le bois contre les UV.

Application sur bois secs, non gelés, non givrés, propres, dépourvus de poussière et de corps gras et préparés selon les normes et DTU en vigueur (DTU 59.1). La reconnaissance des fonds restant de la responsabilité de l'applicateur.

Sur bois neufs : ponçage, brossage, dépolissage.

Sur bois anciens (revêtement dégradé, champignons) : ponçage, décapage, brossage, dépolissage (retirer toutes particules non adhérentes).

Sur bois anciens lasurés : (revêtement non dégradé, système d'entretien) : égrenage, brossage, dépolissage.

L'humidité des bois avant application ne doit pas être supérieure à 15%.

Une température supérieure à 10°C et une humidité relative de 50% est nécessaire pour un séchage optimal.

Ne pas appliquer sur supports chauds (< à 35°C).

BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans*

PREPARATION DES BOIS DIFFICILES

Les systèmes BONDEX conseillés sont tous hors Incolore et Chêne Clair.

Avant l'application de la 1^{ère} couche, consulter le Service Conseils.

Essences à constituants gras : Niangon, Teck, Sipo...

Effectuer un dégraissage à l'acétone ou au solvant cellulosique.

1 couche de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* diluée à hauteur de 10% d'eau + 2 couches de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* sans dilution.

Essences dures, acides : Chêne, Châtaignier...

3 couches de BONDEX Lasure Satinée 4 ans.

Essences poreuses, acides : Western Red Cédar...

2 couches de BONDEX Lasure Satinée 4 ans + 2 couches de BONDEX Lasure Satinée 4 ans.

Essences contenant des antioxydants : Iroko, Padouk, Teck...

1 couche de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* diluée à hauteur de 10% d'eau + 2 couches de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* sans dilution.

Essences fortement acides, résineuses : Sapin, Epicéa, Mélèze, Pin Maritime, Pin sylvestre, Pin d'orégon...

Nettoyage au solvant cellulosique ou raclage en cas de coulures de résines.

1 couche de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* diluée à hauteur de 10% d'eau + 2 couches de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* sans dilution.

Le taux d'acidité de certains bois peut interférer sur la durabilité des finitions. (W. Red Cedar).

Une préparation des fonds doit être faite dans les règles de l'art pour les bois dits à contre fil ou à gros grains (ponçage, égrenage).

APPLICATION

Outils : Brosse, pinceau. Ne pas pulvériser.

Nettoyage des outils et du matériel (produit frais) : Eau.

Bien homogénéiser le produit avant emploi et durant application.

L'épaisseur de la couche appliquée est d'environ 100 à 125µm humide.

Appliquer dans le sens du veinage du bois en croisant les passages et en égalisant.

Entre les couches : Egrenage à l'abrasif 220-240.

Système BONDEX :

- 3 couches de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* (hors incolore et chêne clair) à raison de 120gr/m² environ.

Entretien : la périodicité d'entretien dépend de la teinte et de l'exposition des menuiseries. Il doit être effectué avant toute altération du produit.

- 1 couche de BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* (hors incolore et chêne clair) à raison de 40gr/m² environ.

Durabilité 8 ans* :

Condition normale (faible ensoleillement) : 1 couche d'entretien au bout de 4 ans.

Condition extrême (fort ensoleillement) : 1 couche d'entretien au bout de 4 ans + 1 couche d'entretien au bout de 6 ans.

Recommandations et restrictions d'usages :

* La durée du système 8 ans peut être altérée en fonction de certains paramètres :

- application sur les stations horizontales en contact avec le sol (de type terrasses, caillebotis...).
- application sur bois humides.
- application sur bois non préparés dans les règles de l'art selon les DTU en vigueurs.
- absence de traitement fongicide/insecticide.
- exposition Sud-est, Sud-ouest.
- application sur surfaces horizontales ou faisant un angle < 45°.
- défaut et conception de l'ouvrage impliquant des zones avec des surfaces décrites précédemment.
- certaines essence de bois nécessitant des préparations particulières ou l'emploi de lasures spécifiques comme : les bois gras (Niangon, Teck, Sipo...), les bois acides et durs (Chêne, Western Red Cedar), les bois résineux (Mélèze...).
- mauvaise imprégnabilité des bois dû à la présence de bois parfait (bois de cœur).
- application sur des bois contaminés par un champignon de bleuissement.
- application de teintures incolore ou chêne clair.

* La garantie est limitée au remboursement du produit sur présentation du ticket de caisse et du bidon.

RENDEMENT

Variable selon le mode d'application, la porosité du bois, son état de surface, sa structure et le sens de la coupe.

13 m² au Litre par couche environ.

SECHAGE

Variable selon : Les conditions de température (>5°C). L'essence du bois.

La quantité de produit appliquée. L'hygrométrie.

La ventilation. Le mode d'application.

Mesures effectuées à 20°C avec une humidité relative de 50%.

Hors poussière : 30 minutes environ.

Recouvrable : 3 heures environ.

Séchage complet : 12 heures environ.

BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans*

SECHAGE SUITE

Les temps de séchage des produits sur certains chantiers effectués en saison hivernale peuvent être plus longs que les temps annoncés au dessus.

CONSEILS DYRUP

BONDEX Lasure Haute Protection 8 Ans* ne doit pas être pulvérisé.

Recommandation : s'assurer que le support peut recevoir un produit à base de résines acryliques en phase aqueuse.

Eviter l'empilage des menuiseries avant leur séchage complet.

Le choix des produits exige une analyse préalable du support, des conditions de mise en œuvre, de l'exposition et de l'état de surface.

Il est fortement conseillé d'effectuer ses travaux avec le même lot de produit.

Après ouverture du pot utiliser la totalité du produit.

Après l'application d'un produit de traitement, il est nécessaire de respecter le temps de séchage du produit avant l'application de la finition.

Selon DTU 59.1 : « Les bois contenant des extraits colorés, peuvent les exsuder en provoquant des taches, surtout en façades très exposées à la pluie et malgré le produit d'impression ».

Selon le DTU 41-2 (NFP 65-210-1) revêtements extérieurs en bois, les compatibilités entre les produits de traitement appliqués antérieurement et les produits de finition doivent être assurées.

La norme NFP 74 - 201 1 et 2 (DTU 59.1) précise les éléments à prendre en compte pour le choix du système de finition en fonction des supports, des défauts et singularités de certaines essences de bois.

A l'extérieur, utiliser un système teinté pour protéger le bois contre les UV.

L'incolore s'utilise à l'extérieur uniquement pour éclaircir les autres teintés à hauteur de 25% maximum.

L'incolore peut rehausser la couleur naturelle de certains bois.

La teinte finale dépend de la teinte des bois.

Travailler à l'abri du soleil. Dans le cas d'ensoleillement important, diluer la 1^{ère} couche à hauteur de 10% d'eau.

Ne pas appliquer sur des bois traités au préalable avec un hydrofuge.

Ne pas appliquer sur les stations horizontales ou bois en contact avec le sol (de type terrasses, caillebotis...).

Sur lambris et bardages neufs, appliquer la première couche sur toutes les faces avant la pose (contre parements, tranche des panneaux...).

Certaines essences de bois et conceptions d'ouvrages non réalisées dans les règles de l'art peuvent dégrader les finitions prématurément.

Une couche d'entretien est conseillée en fonction de l'exposition, des bois, du grammage déposé et de l'état du système (voir entretien).

La notion d'entretien est liée au choix du système et doit être définie au préalable par le prescripteur.

En cas d'application sur bois collés avec des liants alcalins (colles phénoliques...) et exposés à l'humidité, un risque de migration de soude en surface peut entraîner des efflorescences blanchâtres au contact de BONDEX. Ce risque concerne surtout certains contreplaqués utilisés à l'extérieur. Dans ce cas, il convient de nettoyer les surfaces à l'eau et à l'éponge, dès l'apparition des efflorescences.

Les lasures en phase aqueuse peuvent relever les fibres du bois, effectuer un égrenage à l'abrasif 220 entre les couches.

Sur les bois de type (chêne, châtaignier) risque de remontées d'essences colorantes.

Pour tous renseignements techniques, contacter notre Service Conseils (01.56.84.03.95.).

PRECAUTIONS D'EMPLOI ET DE SECURITE

Il est important de respecter les règles élémentaires d'hygiène et de sécurité.

En intérieur, aérer les locaux pendant et après l'application du produit.

Se protéger la peau, les mains, le visage et les voies respiratoires.

Conserver hors de portée des enfants.

En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation.

Conserver à l'écart des aliments et boissons y compris ceux pour les animaux.

Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage.

Consulter la fiche de données de sécurité du produit sur : www.quickfds.com et les mentions figurant sur l'étiquette de l'emballage.

Cette notice a pour objet l'information de notre clientèle sur les propriétés et caractéristiques de ce produit. Les renseignements qu'elle comporte sont fondés sur nos essais réalisés dans les conditions d'utilisation conformes aux normes conventionnelles en vigueur. Nos recommandations d'emploi n'ont qu'une valeur indicative et ne sauraient, en aucune façon, suppléer à une préconisation spécifique, adaptée à la nature et à l'état des fonds du chantier à réaliser, ni engager la responsabilité de la Société DYRUP. Notre clientèle voudra bien s'assurer, avant toute mise en œuvre, que la présente notice n'a pas été modifiée par une édition plus récente qui prendrait en compte des données techniques nouvelles.

Edition DECEMBRE 2008 : Annule et remplace toute notice antérieure relative au même produit.

DYRUP

215 Avenue Georges Clémenceau 92000 Nanterre - France

Tél. : 01 56 84 03 00 - Télécopie : 01 56 84 03 83 - www.dyrup.fr